



## Negociation huissier

-----  
Par Fabrica

Bonjour,

Un cabinet de huissier saisi par mon avocat m'a fait parvenir la copie de commandement de payer envoyée à la partie adverse ;

Quelques jours plus tard mon avocat reçoit le chèque à me verser amputée de 4100? .

Ma question est :

le cabinet d'huissier a t'il pu négocier avec la partie adverse sans me demander l'autorisation.

ps tout ceci après ne décision du juge du TA qui m'était favorable face à une administration.